



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

**COMMUNIQUÉ**

**GOVERNEMENT  
DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 22 avril 2021

## Table des matières

**PLAN DE RELANCE EUROPÉEN : VALIDATION DU RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL ..... 3**

**SPORT : DEUX AVANT-PROJETS DE DÉCRET SUR LES RAILS  
DES RÉFÉRENTS ÉTHIQUES POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT LE RELÈVEMENT DES QUOTAS  
DE GENRE DANS LES CA DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES ..... 11**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UN MASTER SPÉCIFIQUEMENT DÉDIÉ À LA DANSE EN FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES..... 14**

**CONTACTS PRESSE..... 15**

## Plan de relance européen : validation du rapport final du Groupe de travail

Pour rappel, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a, en sa séance du 8 avril dernier, arrêté les montants alloués à chacune des fiches de son plan d'investissement afin que l'ensemble des projets déposés corresponde à 100 % du montant de 495.000.000€ obtenu dans le cadre du plan de relance européen.

Axe	Nom du projet	Enveloppes
Écologique	<i>Infrastructures scolaires</i>	230 769 231€
	<i>Infrastructures culturelles</i>	48 753 846€
	<i>Infrastructures universités</i>	50 000 000€
	<i>Infrastructures sportives et IPPJ</i>	32 653 846€
	<i>Plateforme environnement et transition énergétique (Recherche)</i>	26 500 000€
Numérique	<i>Numérisation de l'ONE</i>	31 400 000€
	<i>Numérisation du secteur culturel et médiatique</i>	16 000 000€
	<i>Stratégie numérique de l'enseignement supérieur et de promotion sociale</i>	32 000 000€
Réponse CSR	<i>Accompagnement personnalisé et différenciation des élèves dans l'enseignement obligatoire</i>	26 923 077€
	<b>TOTAL</b>	<b>495 000 000€</b>

Aujourd'hui, le Gouvernement a approuvé le rapport final du Groupe de travail reprenant notamment le détail des fiches d'investissement pour chacun de ses projets prioritaires.

### Infrastructures scolaires

Budget : 230 769 231€

Objectifs : Le projet propose d'une part un plan d'investissement dans les bâtiments scolaires dont la Communauté française est propriétaire et d'autre part, un appel à projet afin de subventionner les investissements dans les bâtiments scolaires des réseaux d'enseignement subventionnés par la Communauté française. Ces moyens seront affectés pour contribuer à améliorer la qualité des infrastructures scolaires de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement de promotion sociale, et de l'enseignement supérieur (hors universités qui font l'objet d'une fiche en tant que telle), notamment en matière d'efficacité énergétique.

Les deux axes du projet permettront de répondre aux défis qui se dressent aujourd'hui face à notre enseignement et plus spécifiquement à ses bâtiments.

L'ampleur des montants consacrés aux bâtiments scolaires dans le plan de relance contribuera à rencontrer la transition climatique et environnementale mais aussi les évolutions pédagogiques (connectivité, tronc commun, qualifiant, ...) ainsi qu'une accessibilité pour toutes et tous.

Une attention toute particulière sera portée aux investissements les plus rentables en terme de transition énergétique, tout en y intégrant l'ensemble des besoins et objectifs qui permettront à l'enseignement francophone de se doter d'un parc en accord avec ses ambitions pédagogiques et d'inclusion.

L'évaluation préalable permet d'estimer que 320.000 m<sup>2</sup> de bâtiments pourront être touchés par ce vaste plan d'investissement, ce qui représentera une diminution globale de la consommation d'énergie primaire conséquente pour notre parc scolaire.

Plusieurs types d'interventions infrastructurelles sont prévues dans ce plan et ce au regard de l'état actuel des bâtiments, tel que, des démolitions/reconstructions de bâtiments trop vétustes et donc énergivores, des rénovations de légères à lourdes ou encore des interventions ponctuelles (toiture, isolation, ...).

Public cible : Les publics cibles sont les élèves de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que le personnel administratif, ouvrier et enseignant des établissements scolaires.

Cela représente potentiellement, 916.264 élèves dans l'enseignement obligatoire, 198.123 étudiants dans l'enseignement supérieur et 142.434 étudiants en promotion sociale et 105.000 enseignants. Même si le projet ne pourra toucher l'ensemble de ces publics, cela représente le potentiel d'un projet en infrastructure scolaire.

### **Infrastructures culturelles**

Budget : 48 753 846€

Objectifs : De manière générale, l'objectif est de poursuivre et d'accélérer la rénovation énergétique des infrastructures culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles et de poursuivre la transition verte en visant une réduction d'utilisation d'énergie primaire et en encourageant l'utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire.

Le projet comprend deux volets : d'une part la rénovation énergétique d'infrastructures culturelles appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 17,1 millions d'euros, ainsi que des travaux ponctuels. Et d'autre part le lancement d'ici la fin de l'année d'un appel à projet à hauteur de 31,6 millions d'euros visant à octroyer des subventions pour des projets de rénovation énergétique d'infrastructures culturelles n'appartenant pas à la Communauté (par exemple, des infrastructures appartenant aux pouvoirs locaux ou à des opérateurs culturels structurellement soutenus par la FWB).

Public cible : En première ligne : les opérateurs culturels et les artistes dont l'activité se déploie à partir des bâtiments culturels. Les économies d'énergie réalisées par les opérateurs culturels

pourront être réinjectées dans l'activité, au bénéfice de la population. Les infrastructures rénovées répondront à des besoins - accentués depuis la crise sanitaire - en termes de conditions d'hygiène et de confort.

Les bénéficiaires finaux de cette mesure sont bien sûr les citoyens qui bénéficieront d'un maillage d'infrastructures de proximité de qualité et auxquels on permet l'exercice de leurs droits culturels, l'extension et l'intensification des pratiques culturelles et artistiques actuelles et émergentes dans la population.

### **Infrastructures universités**

Budget : 50.000.000€

Objectifs : 50 millions d'euros sont prévus pour la rénovation des bâtiments universitaires en Wallonie et à Bruxelles. Ces montants permettront de proposer aux étudiants et des infrastructures plus modernes, plus durables et plus accessibles pour tous. L'objectif sera de rénover au minimum 34.000 mètres carrés de bâtiments universitaires sur l'ensemble du territoire de la Fédération.

Les moyens financiers attribués à chaque établissement le seront via un appel à projet auprès des universités.

Public cible : Les 100.000 étudiants des universités francophones et les 15.000 membres du personnel.

### **Infrastructures sportives et IPPJ**

Budget : 32.653.846€

Objectifs : Le budget dégagé dans le cadre de l'enveloppe de la Commission européenne permettra aussi d'adapter les infrastructures sportives et les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et de concrétiser plusieurs projets de rénovation, notamment pour favoriser les économies d'énergie. L'accent sera également mis sur l'accessibilité et la mobilité.

La rénovation des bâtiments les plus vétustes et les plus énergivores aura notamment pour effet d'assurer des économies d'échelle qui bénéficieront à chacun des acteurs, en ce compris les pouvoirs publics.

Public cible : Les moyens destinés aux IPPJ permettront d'améliorer les conditions de vie des jeunes, par exemple par un meilleur confort thermique ou une meilleure ventilation. Ils permettront aussi de renforcer et diversifier les possibilités de prises en charge afin de répondre au mieux à la situation de chaque jeune.

Les rénovations prévues seront organisées de façon à maintenir un nombre de places en IPPJ suffisant au regard des besoins.

Concernant le sport, l'enveloppe budgétaire vient compléter diverses actions déjà menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de ses centres Adeps, telles que l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des centres sportifs, l'optimisation de la consommation énergétique d'infrastructures sportives dont elle est propriétaire ou copropriétaire, la labellisation « éco-dynamique » de centres sportifs, etc.

### **Plateforme environnement et transition énergétique (Recherche)**

Budget : 26.500.000€

Objectifs : 26,5 millions d'euros sont prévus pour l'acquisition de matériel scientifique de pointe permettant à cinq universités francophones (ULB, UCLouvain, ULiège, UMONS et l'UNAMUR) de développer des actions de recherche communes dans des domaines aussi complexes que le stockage d'énergie, les « smart grids », l'efficacité énergétique des bâtiments, la valorisation de la biomasse, la mobilité décarbonée.

Public cible : Ces équipements seront accessibles à tous les chercheurs de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique, mais aussi aux étudiants durant certains travaux lors de leur formation. Ils pourront également favoriser le développement de projets collaboratifs.

### **Numérisation de l'ONE**

Budget : 31 400 000€

Objectifs : Le projet vise à contribuer et poursuivre la transformation digitale de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.), engagée depuis plusieurs années dans une optique de simplification administrative, au bénéfice des usagers.

Le service et l'information envers les familles seront améliorés, mais également les relations avec les partenaires (milieux d'accueil, opérateurs de formation, pouvoirs organisateurs, médecine préventive, notamment scolaire, et autres parties prenantes). La capacité de pilotage et de monitoring des politiques de l'enfance seront également améliorés, par la récolte et le traitement de données, systématiquement analysées afin d'adapter et de mesurer l'efficacité des politiques et des investissements.

Le programme permettra de réaliser différents portails intégrés, qui permettront de gérer les relations entre d'une part les usagers et les professionnels de l'enfance, et, d'autre part, l'ONE. Un portail sera aussi dédié au fonctionnement interne de l'ONE.

Public cible : Toutes les familles souhaitant bénéficier d'un des services de l'ONE seront concernées, de même que les différentes structures d'accueil et les partenaires de l'ONE.

### **Numérisation des secteurs culturels et médiatiques**

Budget : 16.000.000€

Objectifs : La crise sanitaire et les mesures de confinement accélèrent la digitalisation. Pour le secteur des Médias en particulier, la consommation de contenus online, a connu une brusque accélération. Il est important aujourd’hui de renforcer la présence des opérateurs médiatiques et culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le monde digital.

Le premier objectif est de renforcer l’accès aux outils technologiques digitaux permettant aux opérateurs culturels et médiatiques de mieux positionner leurs contenus en travaillant sur l’enjeu de la « découvrabilité » : par découvrabilité, l’on entend tant la disponibilité en ligne des contenus que leur capacité à être repérés par les usagers parmi un vaste ensemble d’autres contenus.

Concrètement, cela passe par une meilleure description des contenus numériques produits en FWB (via ce qu’on appelle les « métadonnées » qui permettent de caractériser un contenu). Cela se fera via l’utilisation de nouvelles technologies telles que l’intelligence artificielle, qui permettent d’automatiser certains processus. Ensuite, sur la base de ces descriptions, cela permettra une meilleure recommandation des contenus produits en FWB par les moteurs de recherche sur internet : lorsqu’un utilisateur recherche un contenu thématique sur internet, l’algorithme qui sera développé (et mis à disposition gratuitement pour tous les opérateurs culturels et médiatiques de la FWB qui proposent des contenus en ligne) permettra de valoriser en priorité les contenus locaux avant les contenus internationaux. Il permettra une meilleure visibilité et accessibilité de ces contenus. Enfin, l’outil développé permettra de certifier les contenus émanant de certaines sources identifiées en FWB, afin d’éviter la propagation de fake news. Les outils seront mis à disposition des acteurs sectoriels sous une licence “creative commons”.

Ce projet de découvrabilité fera l’objet d’un marché public afin de désigner un opérateur externe ou un consortium d’opérateurs qualifiés.

Le second objectif est de renforcer la diversité culturelle, d’une part par le biais de la numérisation et la mise à disposition des œuvres audiovisuelles et sonores produites en FWB et ayant un contenu d’intérêt général, notamment dans une perspective éducative en garantissant aux utilisateurs finaux une accessibilité renforcée, et d’autre part par la mise en production de nouvelles œuvres audiovisuelles digitales représentatives de notre diversité. Ce second objectif se matérialisera par le biais d’appels à projets.

Public cible : Les publics visés par cette mesure sont nombreux : les opérateurs publics et privés du secteur des médias (audiovisuel, presse écrite et numérique), les opérateurs publics et privés du secteur de la culture (cinéma, création numérique, arts de la scène), les entreprises technologiques localisées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais aussi les citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les enseignants, élèves et chercheurs.

## **Stratégie numérique de l'enseignement supérieur et de promotion sociale**

Budget : 32 000 000€

Objectifs : Tant dans l'enseignement supérieur de plein exercice que dans l'enseignement de promotion sociale secondaire et supérieur, ce projet vise à accroître la résilience des communautés d'enseignants et d'apprenants en utilisant des modalités d'apprentissage variées grâce à des équipements numériques.

Afin d'avoir un impact durable, l'équipement numérique des écoles devrait être accompagné de dispositifs de renforcement des compétences numériques des enseignants. Dans ce contexte, il est à noter qu'au sein de la réforme de la formation initiale des enseignants dont l'entrée en vigueur est prévue pour septembre 2022, la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde une place importante au développement des compétences des enseignants en matière d'enseignement au numérique et par le numérique.

Chaque enseignant sera ainsi formé à l'usage des outils numériques pour la conception de dispositifs pédagogiques et pour la réalisation des différentes missions qui composent leur pratique professionnelle. De nouvelles formations à l'enseignement du numérique verront aussi le jour à travers un cursus en « Mathématiques et Formation numérique » et un cursus de « Formation manuelle, technique et technologique et Formation numérique ».

Public cible : Les 41 établissements d'enseignement supérieur de plein exercice (6 Universités, 19 Hautes Écoles, 16 Écoles supérieures des Arts) en tant que bénéficiaires et gestionnaires de l'équipement numérique à acquérir, ainsi que leurs 10.296 chargés de cours et leurs 194.055 étudiants.

Les 152 établissements d'enseignement de promotion sociale en tant que bénéficiaires et gestionnaires de l'équipement numérique à acquérir, ainsi que leurs 7.672 chargés de cours et 142.434 apprenants. Dans le cadre du projet, l'objectif est d'atteindre un minimum de 40% de l'ensemble des établissements précités, soit 77 établissements.

Par ailleurs, afin d'assurer l'équité des apprenants, une attention particulière sera portée sur le terrain aux publics en situation de vulnérabilité socioéconomique incluant les personnes en situation de handicap et les femmes qui sont des publics souvent en plus grande situation de fracture numérique.

### **Accompagnement personnalisé et différenciation des élèves dans l'enseignement obligatoire**

Budget : 26 923 077€

Objectifs : L'objectif général du projet est de répondre, lors de la rentrée 2021, aux difficultés engendrées par la crise sanitaire chez les élèves, tant au plan psycho-social, qu'éducatif et pédagogique. Il s'agira d'offrir aux élèves les plus touchés un soutien personnel et pédagogique leur permettant de retrouver une confiance, une motivation, et de résorber leur retard scolaire.

Les modalités précises d'affectation des moyens et de déploiement des actions seront définies très rapidement en concertation avec les acteurs de l'enseignement. Elles devront s'ancrer dans une stratégie plus globale visant à réduire les inégalités scolaires creusées par la crise et

à permettre à tous les élèves de poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions possibles, en lien avec les chantiers entamés pour améliorer la qualité de notre enseignement.

Le Ministre-Président est chargé de transmettre les informations y relatives afin de constituer le Plan final belge consolidé.

**Pierre-Yves Jeholet** : *« La Fédération Wallonie-Bruxelles traverse, avec la pandémie de la COVID-19, une épreuve sanitaire sans commune mesure. Face à cette situation, le Gouvernement a immédiatement réagi, en tenant à soutenir les secteurs en difficulté via la mobilisation et le déploiement d'un fonds d'urgence. »*

*Parallèlement, le Gouvernement s'est attelé à préparer une nouvelle séquence : celle de la relance. Et cette dernière se réalisera notamment grâce au soutien financier et budgétaire de l'Union européenne, via son Plan de relance.*

*A travers le rapport proposé aujourd'hui, le Gouvernement entend relever pleinement les défis qui s'offrent pour les transformer en opportunité de réformation et d'investissement profonds au bénéfice des citoyens francophones de Belgique.*

*Cette ambition, le Gouvernement entend la partager en parfaite collaboration avec l'ensemble des entités du pays afin qu'elle puisse percoler au profit de secteurs en transformation et porteurs d'une nouvelle prospérité sociale, économique et environnementale. »*

**Frédéric Daerden** : *« Avec les moyens obtenus par notre Fédération dans le cadre de la relance européenne, nous confirmons le choix de l'investissement dans l'avenir, garant de l'émancipation des francophones de Wallonie et de Bruxelles ainsi que de la croissance de demain. »*

*En misant massivement sur la rénovation des bâtiments, singulièrement au niveau scolaire avec un effet levier important, nous affirmons notre stratégie de remise à niveau de notre patrimoine au service des enseignants, des élèves et de nos concitoyens. »*

**Bénédicte Linard** : *« Les projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du plan de relance européen sont ambitieux et volontairement orientés vers les citoyennes et citoyens de notre territoire. »*

*Très concrètement, ils permettent de relever les défis d'aujourd'hui et de demain, en accompagnant et en accélérant la transition écologique - notamment au niveau des infrastructures culturelles et scolaires -, mais aussi via la modernisation de nos administrations pour leur permettre de répondre à l'accélération de la digitalisation. Le Plan de relance européen représente une opportunité majeure pour des investissements qui profiteront aux générations futures, et la Fédération Wallonie-Bruxelles l'a saisie avec ambition et volontarisme. »*

**Valérie Glatigny** : *« Ce plan d'investissement doit permettre de soutenir la relance en Fédération Wallonie-Bruxelles à partir de financements européens. Nous avons pu dégager des*

*moyens importants pour nos secteurs. Ils permettront notamment de moderniser nos infrastructures pour les rendre moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement, et de promouvoir les pratiques d'enseignement de demain. »*

**Caroline Désir** : « *La crise sanitaire a provoqué des dégâts dans notre système éducatif. Elle a généré un sentiment de mal-être chez de nombreux jeunes, elle a perturbé les apprentissages et creusé les inégalités scolaires. Le plan de relance européen constitue une opportunité pour développer des actions concrètes au bénéfice des élèves les plus touchés par la crise dans le cadre d'une stratégie globale de relance. »*

---

**Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**

Nicolas Reynders

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 473 27 14 79

**Sport : deux avant-projets de décret sur les rails**  
**Des référents éthiques pour lutter contre le harcèlement**  
**Le relèvement des quotas de genre dans les CA des fédérations sportives**

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie GLATIGNY, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en première lecture un avant-projet de décret visant notamment à renforcer la mixité dans les CA des fédérations sportives. Le gouvernement a par ailleurs validé en deuxième lecture le projet de décret visant l'éthique sportive. Il permettra notamment de renforcer la sensibilisation et la lutte contre le harcèlement en milieu sportif.

**La Ministre des Sports Valérie GLATIGNY :** « *Plusieurs études soulignent que nous disposons d'une marge de progression importante, aussi bien pour ce qui concerne la pratique sportive féminine – 70% des affiliés à une fédération sportive reconnue sont des hommes – que pour une représentation équilibrée des deux sexes dans les organes décisionnels du monde sportif. Le premier projet adopté par le gouvernement vise à assurer une représentation plus équilibrée au sein des instances sportives et à mettre en place des plans de féminisation de l'activité sportive féminine. Le second projet permettra notamment de mieux combattre le fléau du harcèlement dans le milieu sportif, notamment à travers la mise en place de référents éthiques qui auront bénéficié d'une formation adéquate.* »

**1. Assurer une meilleure représentation des femmes dans les instances décisionnelles des fédérations sportives à travers une obligation de moyens**

**a. L'objectif :**

Aujourd'hui, les conseils d'administration des fédérations et associations sportives doivent en principe compter en leur sein au moins 20% d'administrateurs issus de l'autre sexe. **L'objectif est d'augmenter ce seuil à un tiers.**

Les différentes fédérations seront par ailleurs tenues de mettre en place un **plan de promotion de la pratique sportive féminine** qui inclut l'encadrement sportif et extra-sportif, la formation et l'arbitrage.

**b. Une possibilité de dérogation strictement encadrée :**

Une période de transition est prévue afin de permettre aux fédérations de répondre aux objectifs.

Ainsi, le gouvernement pourra dispenser temporairement et pour une durée maximum d'un an et demi (6 mois renouvelable deux fois) certaines fédérations ou associations de l'obligation de disposer de maximum les 2/3 d'administrateurs de même sexe au sein de leur conseil d'administration. Cette dérogation ne serait cependant possible que moyennant une situation particulière dûment motivée. Les moyens et résultats du plan de promotion de la pratique sportive féminine seront bien entendu pris en considération.

Le respect de la règle 1/3 – 2/3 par les fédérations et associations sportives sera évalué au moment de leur demande de renouvellement de reconnaissance en 2024.

Ces deux obligations seront par contre applicables dès l'entrée en vigueur du décret pour toute structure qui souhaiterait faire l'objet d'une reconnaissance sur base des modalités prévues dans le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé.

## **2. Le décret visant l'éthique sportive : un nouvel outil pour la sensibilisation et la lutte contre le harcèlement en milieu sportif**

L'objectif de ce texte est de doter la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un Observatoire reposant sur un large réseau de référents éthique destiné à accompagner le mouvement sportif organisé sur la promotion effective de l'éthique sportive.

Le projet prévoit aussi la mise en place d'un **réseau éthique**, composé d'un représentant par fédération/association sportive reconnue. Ce « référent éthique » aura une double mission. Il sera chargé de récolter des données/initiatives/problèmes de terrain en vue, dans un second temps, d'alimenter le travail de l'Observatoire et de relayer des recommandations auprès des clubs sportifs.

L'accent est notamment mis sur la lutte contre la maltraitance en milieu sportif. Il instaure par exemple l'obligation pour les fédérations/associations sportives d'intégrer le Code d'éthique sportive ([disponible ici](#)) dans leur règlement. Une formation spécifique, actuellement dispensée aux responsables des centres de formation, est également prévue pour les référents éthiques.

Enfin, la réforme instaure l'obligation, pour les cadres administratifs et sportifs au sein des fédérations/associations ainsi qu'au sein des clubs, de disposer d'un certificat de bonne vie et mœurs de type II.

## **3. Rappel : le Plan de promotion de la pratique sportive féminine**

Les différentes études<sup>1</sup> sur la pratique sportive montrent que **l'écart de pratique sportive entre les filles et les garçons se creuse dès la préadolescence**. En cinquième primaire, seulement 47,7% des filles font du sport au moins 3 fois par semaine contre 66,9% des garçons.

Si, **à l'âge adulte, l'écart se resserre** (52% des femmes de plus de 18 ans pratiquent une activité sportive pour 57% des hommes), **le volume d'heures hebdomadaire demeure inférieure chez les femmes** : 40% des femmes sportives pratiquent au maximum 2 heures par semaine alors que 74% des hommes pratiquent plus de 2 heures par semaine. En outre, là où **les femmes privilégient le sport dit « libre »** tel que le jogging et le fitness, les hommes sont davantage inscrits dans des clubs.

---

<sup>1</sup> Pour les préadolescents, il s'agit de l'étude « Alimentation, activité physique, sédentarité et sommeil. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018 – Enquête HBSC en Belgique francophone », SIPES, Ecole de Santé publique, Université Libre de Bruxelles.  
Pour la pratique à l'âge adulte, voir l'étude « Incidence » commandée par l'ADEPS en 2019.

Par ailleurs, en termes **d'affiliation à une fédération sportive, 70% des affiliés sont des hommes**. Sur 61 fédérations, 48 comptent plus de 50% des membres masculins et 22 plus de 75%.

Enfin, en termes de **participation à la prise de décision, les femmes n'occupent que 7% des présidences de fédérations sportives belges**, soit 4 fédérations sur 61 dont 4 en FWB<sup>2</sup>.

Ces constats appellent à des **politiques spécifiques afin d'encourager la pratique sportive chez les filles et les femmes**. C'est la raison d'être du plan en 5 axes (et 17 mesures) élaboré par la Ministre GLATIGNY, et qui sera implémenté tout au long de la législature. Pour rappel, les 5 axes sont les suivants :

- 1. Objectiver les inégalités femmes/hommes dans le domaine du sport par la collecte de chiffres**
- 2. Encourager la pratique sportive chez les femmes**
- 3. Assurer un meilleur équilibre des genres dans les instances décisionnelles des fédérations sportives**
- 4. Lutter contre les discriminations et les violences sexistes**
- 5. Sensibiliser la presse à la place des sportives dans les médias**

---

**Cabinet de Valérie GLATIGNY**

Olivier Schotte

[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be)

+32 488 48 93 83

---

<sup>2</sup> Les fédérations de gymnastique, de rugby, d'handisport et de judo.

## **Enseignement supérieur : un Master spécifiquement dédié à la danse en Fédération Wallonie-Bruxelles**

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé en première lecture un avant-projet de décret permettant l'organisation, dès la rentrée prochaine, d'un Master spécifiquement dédié à la danse.

Inédit en Belgique francophone, et très attendu par le secteur, ce cursus offrira aux futurs chorégraphes, danseurs, scénographes et autres spécialités liées à la danse un cadre dédié de formation proposant une expertise de pointe dans le domaine. Cette formation de 2e cycle viendra compléter les différentes formations artistiques déjà existantes.

Le Master en Danse et Pratiques chorégraphiques s'organisera sur la base d'un partenariat entre plusieurs établissements d'enseignement supérieur : l'INSAS et La Cambre assureront conjointement la diplomation, en collaboration avec le Conservatoire Royal de Bruxelles et l'ULB, tandis que Charleroi danse, Centre chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mettra à disposition ses installations à Charleroi et à Bruxelles.

---

**Cabinet de Valérie GLATIGNY**

Olivier Schotte

[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be)

+32 488 48 93 83

## **Contacts presse**

### **Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**

Nicolas Reynders

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 473 27 14 79

### **Cabinet de Frédéric DAERDEN**

Xavier Gonzalez

[xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be)

+32 479 86 59 11

### **Cabinet de Bénédicte LINARD**

Lauriane Douchamps

[lauriane.douchamps@gov.cfwb.be](mailto:lauriane.douchamps@gov.cfwb.be)

+32 497 17 20 57

### **Cabinet de Valérie GLATIGNY**

Olivier Schotte

[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be)

+32 488 48 93 83

### **Cabinet de Caroline DESIR**

Jean-François Mahieu

[jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be)

+32 476 54 55 75